

Société française pour le droit international, *Colloque de Paris - le droit international et le temps*. Paris, Pedone, 2001, 282 p.

Marie-Christine Steckel

Volume 33, numéro 1, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704393ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704393ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Steckel, M.-C. (2002). Compte rendu de [Société française pour le droit international, *Colloque de Paris - le droit international et le temps*. Paris, Pedone, 2001, 282 p.] *Études internationales*, 33(1), 180–182.
<https://doi.org/10.7202/704393ar>

cibles de la discrimination varient selon ces manifestations, bien sûr, mais elles relèvent de la même stigmatisation suivant des attributs jugés naturels. Regrouper ensemble ces parties de la démonstration n'aurait pas nui à un meilleur entendement des origines et des développements de ce type de marginalité. Au contraire, cernée dans son amplitude, la marginalité raciale apparaîtrait alors dans toute sa force perverse d'insinuation et de subordination, comme le souligne l'anthropologue suédois Sven Lindquist (*Exterminez toutes ces brutes*, 1998).

S'il se fait critique à propos de la démonstration, le lecteur agréé volontiers à certaines piques de l'auteur. En effet, Bryan Palmer se montre sceptique vis-à-vis des politiques post-modernes cherchant à réifier l'identité et l'altérité, politiques désespérantes répudiant tous les méta-récits interprétatifs et toutes les catégories d'analyse sociale (pp. 4, 455-456). Dans sa volonté de proposer des programmes contestant les structures contemporaines de la subordination, l'historien retrouve ici ses accents incisifs contre le nihilisme des tenants de l'idéologie postmoderniste, tels qu'il les exprimait il y a quelques temps dans sa contribution au collectif d'Ellen Meiksins Wood et de John Bellamy Foster, *In Defense of History. Marxism and the Postmodern Agenda* (1997). Cette fois, les développements théoriques demeurent ancrés dans une analyse factuelle, puisant aux ressources prodigues de l'empirisme. À l'opposé d'une simple narration où suinte l'esprit de système, l'ouvrage présente un heureux exemple d'une synthèse à la fois scientifique dans la construction de son objet d'étude, et

engagée dans les débats polémiques de la Cité.

Au plaisir du lecteur poursuivant son parcours livresque, *Cultures of Darkness...* marie un style alerte et une solide érudition bibliographique – puisque essentiellement cantonnée aux études secondaires. Bien que l'analyse se fait parfois parcellaire vu l'effort de synthèse exigé, l'ampleur de la période traitée et la multiplicité des acteurs socio-historiques cernés, elle offre toutefois des pistes de recherche au potentiel heuristique certain. Plus encore, par l'expression de ces expériences de la marge, elle initie le lecteur aux mystères de la nuit et à sa pleine dimension politique.

Martin PAQUET

Département d'histoire et de géographie
Université de Moncton
Nouveau-Brunswick, Canada

DROIT INTERNATIONAL

Colloque de Paris – le droit international et le temps.

Société française pour le droit international, Paris, Pedone, 2001, 282 p.

L'articulation entre le droit et le temps constitue un sujet souvent délaissé mais ô combien fondamental. Cet ouvrage collectif, qui rassemble des contributions d'universitaires et de praticiens, s'intéresse plus particulièrement au droit international, qui doit comme tout champ disciplinaire s'adapter à son temps. Il s'agit, plus précisément, de la publication des actes du trente-quatrième colloque, organisé par la Société française pour le droit international à la Sorbonne du 25 au 27 mai 2000, sur le thème du droit international et du temps.

Le plan de l'ouvrage constitué de trois parties s'articule autour de trois axes majeurs qui s'appuient sur les trois dimensions du temps – le passé, le présent et le futur – pour présenter les interactions du temps avec le droit international. Si la première partie pose le cadre général, la deuxième étudie le droit international dans la durée tandis que la troisième s'attache à l'examen du droit international dans l'instant. Il est à souligner l'apport de la publication des débats à la fin de chaque subdivision. Ces différentes analyses sont prolongées par des conclusions à plusieurs voix qui révèlent comment est utilisé le temps par le droit international et une contribution sur la mesure du temps constitue l'épilogue de ce livre.

La première partie propose une approche générale du sujet puisqu'elle est consacrée à la question du droit international face au temps. Le professeur Joe Verhoeven étudie, tout d'abord, les implications de la conception juridique du temps dans le fonctionnement du système du droit international. Le professeur Martti Koskeniemi expose, ensuite, l'évolution historique des doctrines du droit international en présentant les limites de l'approche philosophique de l'Allemagne et l'approche sociologique de la France pour justifier l'approche pragmatique actuelle. Le professeur S. Sur prolonge, enfin, cette analyse en étudiant les phénomènes de mode touchant les conceptions du droit international. Son exposé commence par présenter l'influence du « vent du Sud », qui était dominant dans les années 70, et du « vent du Nord », qui souffle depuis la fin de l'ère bipolaire, avant de conclure sur les

balbutiements d'un « nouveau droit international ».

Dans la deuxième partie, le droit international est confronté à la durée. Le professeur Jean Combacau s'interroge sur l'écoulement du temps ou plus exactement sur le travail du temps sur le droit international en général. Tandis que le professeur Marcelo G. Kohen étudie l'influence du temps sur les règlements territoriaux en particulier. Le professeur Jean-Marc Thouvenin complète ces recherches par une réflexion sur la notion de délai raisonnable.

La troisième partie concerne la question du droit international face à l'instant. Le professeur Philippe Weckel présente une analyse très précise des instantanés du droit international alors que Emmanuel Roucouas traite de l'urgence et du droit international.

Ces contributions doctrinales sont, enfin, prolongées par les analyses très instructives des praticiens sur l'utilisation du temps. Un regard est, ainsi, porté par le directeur des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères, Ronny Abraham, sur les rapports du temps avec la pratique conventionnelle des États, puis, sur le procès international par le professeur Alain Pellet. Cette étude est enrichie par l'approche du juge à la Cour internationale de justice, Francisco Rezek, sur l'utilisation du temps par le juge international. Une analyse plus poussée sur l'utilisation du temps en droit international pénal est, ensuite, menée par le professeur Brigitte Stern. Cette conclusion à plusieurs voix s'achève par un exposé sur l'usage du temps par la Cour européenne des droits de l'homme du professeur Paul Tavernier.

La clôture de ce livre propose au-delà de la synthèse des différentes communications une ouverture puisque le président de la société française pour le droit international, Jean-Pierre Quéneudec, nous invite à réfléchir sur la mesure du temps et plus particulièrement sur le thème « droit international et temps universel ».

Cet ouvrage collectif présente un intérêt certain tant les études sur le droit international et le temps sont rares et que la diversité et la richesse des contributions concernant à la fois l'histoire, la philosophie, le droit comparé, la théorie du droit, le droit positif et l'exégèse de la jurisprudence permettent d'appréhender ce thème dans toute sa complexité. Il est, toutefois, possible d'émettre quelques réserves. L'ordre de présentation des parties n'est, en effet, pas satisfaisant pour montrer l'articulation entre le droit international et le temps. Afin de mettre en lumière la dialectique du temps et du droit international, il aurait été plus opportun d'étudier d'abord le droit international face à l'instant avant d'examiner le droit international face à la durée. Par ailleurs, il est possible de regretter le faible nombre des interventions des praticiens dans cet ouvrage qui avait la prétention de s'attacher à l'action des praticiens. Ce livre constitue, néanmoins, un outil utile et précieux pour tous ceux qui s'intéressent au droit international.

Marie-Christine STECKEL

Centre d'Études et de Recherches
Constitutionnelles et Politiques (CERCP)
Université de Toulouse, France

L'intervention armée de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie.

Buzzi, Alessandro. Paris, Pedone,
Perspectives internationales n° 22,
2001, 277 p.

Résolument axé dans le champ juridique, cet ouvrage structuré rédigé par un doctorant en droit international examine l'opération « Force alliée » de l'OTAN entreprise entre le 24 mars et le 9 juin 1999. Son objet est de critiquer la légitimité de l'intervention faite au nom de l'intervention humanitaire, en mettant en avant un argumentaire dans l'ordre de la légalité du droit international, tant en ce qui concerne le droit de recours à la force que le droit des conflits armés.

L'ouvrage est structuré en deux parties : d'une part la question du nouveau Concept stratégique et sa justification « humanitaire » ; d'autre part, la conduite de la guerre aérienne. L'auteur juge le nouveau Concept stratégique de l'OTAN comme la nouvelle expression d'une nouvelle organisation, d'une nouvelle légitimation politique à intervenir hors zone, au-delà du cadre de la défense collective. Il juge ce document solennel comme une sorte de confirmation ex-post après le début de l'intervention aérienne en ex-RFY.

Considérant que cette dernière ne peut reposer ni sur un article 5, ni sur une protection de ressortissants ni finalement sur une légitime défense préventive d'une expansion des actes d'agression du régime Milosevic à l'extérieur de son propre territoire, Buzzi s'interroge sur une violation du traité de Washington ou sur sa modification plus ou moins implicite. La non-ratification du Concept